

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MJC - CIS



Ouvert à tous les Adhérent(e)s

Tous les Adhérent(e)s de la MJC peuvent assister à l'assemblée générale.

Cette année, le nouveau Règlement Interieur sera voté durant l'AG.

Vous pouvez le consulter à l'accueil.

Pour Voter :

Vous devez avoir plus de 16 ans, (ou être le parent d'un enfant de -16 ans), vous devez être adhérent(e) depuis plus de 6 mois **ET** être à jour de vos cotisations le jour de l'AG.

Pour être candidat(e) au CA :

Vous devez avoir plus de 16 ans, être adhérent depuis plus d'un an et être à jour de vos cotisations le jour de l'AG.
Vous devez faire acte de candidature par écrit à Mme la Présidente, avant le 27 novembre 2018.

Procuration :

Vous êtes absent le jour de l'AG ?
Vous pouvez voter en donnant pouvoir à un autre adhérent (chaque adhérent(e) ne peut avoir qu'un seul pouvoir).

SPORTS

CULTURE

LOISIRS

ARTS VIVANTS

RESTAURATION

SPORTS

HEBERGEMENT

ARTS CHORÉGRAPHIQUES

ARTS MARTIAUX

FORMATION

COURS

ARTS CRÉATIFS